

Province de Québec
Ville de Saint-Basile, le 26 mars 2013

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU CONSEIL DE LA
VILLE DE SAINT-BASILE, TENUE LE MARDI 26 mars 2013, À 19:00
HEURES, AU 20, RUE SAINT-GEORGES, SAINT-BASILE.**

SONT PRÉSENTS, Mesdames et Messieurs les conseillers :

Réjean Leclerc	Claude Lefebvre
Lise Julien	Nancy Lemieux
Denys Leclerc	Yves Walsh

FORMANT QUORUM, sous la présidence de Monsieur le maire Jean Poirier.

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Paulin Leclerc, directeur général
Joanne Villeneuve, secrétaire-trésorière
Yves Savard, directeur des travaux publics

080-03-2013

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Monsieur le maire déclare la présente séance ouverte à 19h00.

Sur la proposition de Monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que la présente séance est légalement constituée.

Attendu que l'item " Varia " reste ouvert à tout nouveau sujet.

Adopté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Joël Chéruef, consultant en sécurité civile, est venu présenter le plan municipal de sécurité civile.

081-03-2013

Province de Québec
M.R.C. de Portneuf
Ville de Saint-Basile

Règlement numéro 05-2013

Règlement modifiant le règlement 02-2013 régissant la vidange des fosses septiques, des fosses de rétention et des puisards.

Considérant qu'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 11 février 2013;

Considérant que toutes les formalités de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes sont respectées ;

En conséquence, il est **proposé par** Monsieur Claude Lefebvre **et résolu à l'unanimité des conseillers présents :**

Que le règlement numéro 05-2013 soit et est adopté.

Que ledit règlement fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était au long inscrit et qu'il soit versé au livre des règlements de la Ville sous la cote " 05-2013 ".

Adopté.

082-03-2013

**DÉCRÉTANT UNE CORRECTION ET CESSION
D'UNE PARTIE DE 267-2 (RUE) (N/D : 602-120)**

Attendu qu'il y a lieu de corriger une inscription au contrat entre Monsieur Antonio Hardy et la corporation municipale de St-Basile Village Sud, enregistré en date du 29-09-1986, sous le numéro 298539;

Il est **proposé par** Madame Lise Julien **et résolu à l'unanimité des conseillers présents:**

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte d'apporter la correction au niveau du numéro de lot, soit une partie de la subdivision numéro 2 du lot originaire numéro 267 du cadastre officiel pour la paroisse de St-Basile, circonscription foncière de Portneuf, au lieu d'une partie du lot numéro 267.

Que Messieurs Jean Poirier, maire et Paulin Leclerc, directeur général, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Basile, tout document pour donner suite aux présentes.

Adopté.

083-03-2013

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Monsieur Claude Lefebvre, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que cette assemblée de la Ville de Saint-Basile soit et est levée à 20h30.

Adopté.

Jean Poirier, Maire

Joanne Villeneuve, secrétaire-trésorière